



BON A SAVOIR

- ✓ 1 seul compte déchèterie est autorisé par foyer
- ✓ La liste des déchets acceptés ne change pas : seules les modalités d'accès évoluent
- ✓ La création du compte se fait une seule fois
- ✓ Dernier accès autorisé 10 minutes avant la fermeture de la déchèterie



Créez votre compte déchèterie en scannant le Qr code :



Une Foire aux Questions (FAQ) est disponible sur : mesdecheteries-trigone-gers.horanet.com pour répondre à toutes vos questions.



support@trigone-gers.fr



06 29 54 09 36

Particuliers

NOUVELLES CONDITIONS D'ACCES À LA DECHETERIE DE GIMONT



Créez votre compte déchèterie

NOUVELLES MODALITES D'ACCES EN DECHETERIE

A partir du 1^{er} octobre 2025, l'accès à la déchèterie de Gimont sera contrôlé par une barrière avec lecture automatisée de votre plaque d'immatriculation. Pour y accéder, créez dès maintenant votre compte déchèterie.

COMMENT CRÉER MON COMPTE ?

- 1 Je me connecte sur le site : mesdecheteries-trigone-gers.horanet.com
- 2 Je crée mon compte en renseignant mon adresse email et un mot de passe.
- 3 Je fais ma demande d'inscription en renseignant : mes coordonnées et un justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture, attestation, avis d'imposition...)
- 4 Dès que je reçois le mail de confirmation de Trigone, j'enregistre mes véhicules en communiquant :
 - plaque d'immatriculation,
 - catégorie du véhicule et PTAC*,
 - copie de certificat d'immatriculation (carte grise)

 **Une fois toutes les étapes complétées et votre mail de confirmation reçu, votre compte est activé : vous pouvez alors vous rendre en déchèterie.**



Un mail de confirmation vous sera envoyé à chaque étape; pensez à vérifier vos spams.

*PTAC : Champs F2 de votre carte grise

COMBIEN DE FOIS PUIS-JE ME RENDRE EN DECHETERIE ?

Chaque foyer dispose de 52 crédits de passage par an.

Le nombre de crédits déduits à chaque passage dépend de la catégorie de véhicule.

Les crédits utilisés seront décomptés de la façon suivante :

DÉCOMpte DES CRÉDITS PAR PASSAGE



Véhicule particulier : 1 crédit



Véhicule utilitaire : 2 crédits

dont le PTAC* est inférieur ou égal à 2,5 tonnes



Véhicule utilitaire : 3 crédits

dont le PTAC* est supérieur à 2,5 tonnes et inférieur ou égal à 3 tonnes



Véhicule utilitaire : 4 crédits

dont le PTAC* est supérieur à 3 tonnes et inférieur ou égal à 3,5 tonnes

***PTAC : Champs F2 de votre carte grise**



Astuces

- Votre solde de crédits de passage est consultable sur votre compte.
- Optimisez vos passages en remplissant votre véhicule au maximum. Seule la catégorie du véhicule est prise en compte, pas son niveau de remplissage.
- Vous pouvez venir en déchèterie avec un véhicule de prêt s'il est ajouté à votre compte (valable 24h).